

Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3 du code de l'environnement

Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité environnementale
Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative

Cadre réservé à l'autorité environnementale

Date de réception :

22/1/2021

Dossier complet le :

02/02/2021

N° d'enregistrement :

2021-5162

1. Intitulé du projet

Création d'un forage de 270 m de profondeur captant les calcaires du Bathonien - Bajocien. Recherche en eau industrielle

2. Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

2.1 Personne physique

Nom

Prénom

2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale

PURE SALMON FRANCE SAS

Nom, prénom et qualité de la personne
habilitée à représenter la personne morale

METRAL NICOLAS Président de PSF et Responsable Mondial de la Construction

RCS / SIRET

8 8 4 3 2 4 6 1 7 0 0 0 1 5

Forme juridique

Société par actions simplifiée

Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1

3. Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.))
27°a	Forage de plus de 50 m de profondeur. Profondeur estimée aujourd'hui à 270 m.

4. Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire

4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

Les travaux consistent en la réalisation d'un forage d'eau industrielle, de 270 m de profondeur.

Il s'agit de capter l'aquifère sablo-calcaire du Bathonien - Bajocien, qui se situe au droit du site, au vue des connaissances actuelles, vers 198 m de profondeur par rapport au sol.

Cet ouvrage sera développé et des tests de pompage seront effectués afin de définir précisément la productivité de cet aquifère et sa qualité.

C'est dans un premier temps, une prospection hydrogéologique. Aucune exploitation n'est demandée sur ce futur ouvrage.

4.2 Objectifs du projet

La société Pure Salmon France a réalisée plusieurs tentatives pour trouver un point de captage productif, captant la nappe des calcaires du Séquanien à proximité de sa future usine, jusque dans la vallée de la Liane. Toutes ses tentatives ont été vaines.

Le projet industriel est aujourd'hui basé sur une alimentation exclusive de l'usine à partir du réseau public en adaptant le volume d'eau prélevé en fonction des contraintes saisonnières du réseau public.

C'est pourquoi ils testent en dernier recours l'aquifère du Bathonien - Bajocien.

L'objectif est de trouver de l'eau, d'une qualité physico-chimique acceptable (pouvant être facilement traitée pour la rendre potable) et d'un débit suffisant afin de pouvoir alimenter la ferme d'aquaculture à circuit fermé (élevage de saumons).

Tester les capacités réelles de cet aquifère.

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 dans sa phase travaux

L'entreprise de forage forera en plusieurs phases les formations du Kimméridgien, du Séquanien, du Rauracien, de l'Oxfordien et avant d'arriver au toit du Bathonien. La géologie est très complexe dans le Boulonnais et il est difficile de préciser exactement les épaisseurs que l'on rencontrera. Dans tous les cas, chaque aquifère rencontré sera isolé par cimentation. Un tube soutènement sera posé. Ce tube sera cimenté de manière ascendante. Après 48 h de séchage la foration pourra reprendre. 1ère cimentation sur 43 m et 2ème sur 198 m prévues aujourd'hui. Le tube plein sera scellé au terrain par un coulis de ciment mis en œuvre en cimentation ascendante de -198 m au sol, afin de protéger le futur forage de l'aquifère susjacent - nappe du Séquanien.

Ces hauteurs seront ajustées en fonction de la coupe géologique réellement observée. Le ciment sera de type CLK fondations spéciales, spécifique au forage d'eau ou CEM III/C 32.5 N CE PM-ES.

La foration sera reprise en Rotary-injection jusque 270 m de profondeur selon la coupe observée.

L'ouvrage sera alors équipé un tube :

Tube plein en inox 304L en 355.6 mm de 0 à -198 m,

Tube crépiné en inox 304 L en 168 mm à -185/270 m, à fils enroulés, 40 % de vide,

Un bouchon de pied sera posé.

Un massif filtrant en gravier siliceux roulé lavé (95 % de silice) sera mis en place.

L'ouvrage sera alors développé par pompage de nettoyage et acidification.

Des tests de pompage seront ensuite effectués : un pompage par paliers de 4 x 1 heure et un pompage de longue durée de 72 h à un débit proche de 60 m³/h si possible. Plusieurs analyses d'eau seront réalisées en cours et à la fin du pompage de longue durée. La tête de forage sera sécurisée et mis sous clef (Dalle 3 m² et à + 0.50 m/sol pour le capot).

L'ouvrage sera rebouché s'il est improductif dans les règles de l'art.

4.3.2 dans sa phase d'exploitation

Nous n'avons aucune certitude quant à la qualité de l'eau de cet aquifère ni sur sa productivité.

Si les traitements nécessaires sont importants et le débit insuffisant, cet ouvrage sera abandonné et rebouché.

Pour l'instant aucune exploitation n'est envisagée. C'est une reconnaissance hydrogéologique.

4.4 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

La décision de l'autorité environnementale devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

autorisation environnementale (AEU); autorisation d'installation classée pour la protection de l'environnement (ICPE);
autorisation de loi sur l'eau (IOTA); permis de construire (PC)

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques	Valeur(s)
POINT	Fr1
Profondeur	270 m
Tube plein et hauteur cimentée	198 m
Tube crépiné	de 185 à 270 m
Niveau statique prévisionnel	-58 m /sol

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune(s)
d'implantation

Route Départementale 240 Cour
Colette 62360 BAINCTHUN

Coordonnées géographiques¹

Long. 1 ° 4 0' 5 4 "E. Lat. 5 0 ° 4 0' 5 7 "N

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), b) 9° a), b), c), d), 10°, 11° a) b), 12°, 13°, 22°, 32°, 34°, 38° ; 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement :

Point de départ :

Long. ___ ° ___ ' ___ " Lat. ___ ° ___ ' ___ "

Point d'arrivée :

Long. ___ ° ___ ' ___ " Lat. ___ ° ___ ' ___ "

Communes traversées :

Joignez à votre demande les annexes n° 2 à 6

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ? Oui

Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ? Oui

Non

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ?

¹ Pour l'outre-mer, voir notice explicative

5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive CARMEN, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère en charge de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Znieff de type 2 - 310007276 : Le complexe bocager du Bas-Boulonnais et de la Liane
En zone de montagne ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur le territoire d'une commune littorale ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Une identification de zone humide a été réalisée pour le projet d'implantation de l'usine Pure Salmon, mais le forage a été implanté en dehors des zones humides identifiées.

Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ? Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un site ou sur des sols pollués ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone de répartition des eaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un site inscrit ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	1.3 km d'un site Natura 2000 Directive Habitats FR3100499 - Forêts de Desvres et de Boulogne et bocage prairial humide du Bas-Boulonnais
D'un site classé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet envisagé est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? <i>Appréciez sommairement l'impact potentiel</i>
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Pompage de développement (300 m ³ /j pendant 3 jours) Si le forage est quelque peu productif, nous envisageons de faire des tests de pompage pour caractériser la productivité : 4 heures de pompage par palier (débit croissant, si possible 15, 30, 45 et 60 m ³ /h - 150 m ³ /j au total). 72 h de pompage en continu à 50 m ³ /h si l'ouvrage est capable de les donner (1200 m ³ /j pendant 3 jours) Nappe d'eau souterraine du Bathonien - Bajocien
	Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il excédentaire en matériaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Milieu naturel	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La nappe captée se situe à plus de 200 m de profondeur et elle est indépendante des formations géologiques de surface. Il n'y aura donc aucun impact sur les eaux superficielles ou une nappe phréatique. Le projet est prévu au droit d'une parcelle agricole, à plus de 1.3 km de la zone natura 2000 existante. Ce projet n'aura aucun impact sur la forêt domaniale.

	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les autres zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Pas d'impact sur les eaux superficielles et souterraines.
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Risques	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il source de bruit ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

	Engendre-t-il des odeurs ? Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des vibrations ? Est-il concerné par des vibrations ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des émissions lumineuses ? Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Emissions	Engendre-t-il des rejets dans l'air ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des rejets liquides ? Si oui, dans quel milieu ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Les eaux de pompage seront rejetées dans le réseau d'eaux pluviales du parc d'activité appartenant à la CAB.
	Engendre-t-il des effluents ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

Patrimoine / Cadre de vie / Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquelles :

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquels :

6.4 Description, le cas échéant, des mesures et des caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (pour plus de précision, il vous est possible de joindre une annexe traitant de ces éléments) :

La foreuse et le matériel indispensable au bon déroulement va occuper une emprise au sol de 400 m² de surface actuellement agricole sur une durée de 3 mois.

Une fois les travaux réalisés, l'emprise au sol consacré au projet ne sera que de 3 m².

Les cimentations successives dans les règles de l'art et la tête d'ouvrage seront fait de telle façon qu'aucune eau de ruissellement ne pourra s'infiltrer au droit de l'ouvrage.

Si cet aquifère se révèle satisfaisant suite à cette phase de reconnaissance, son éventuelle exploitation permettrait de réduire les besoins en eau sur les ressources AEP du secteur, exploitant l'aquifère des calcaires du Séquanien (Saint-Léonard...).

7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Il s'agit d'effectuer une reconnaissance hydrogéologique. Aucune exploitation n'est demandée au droit de cet ouvrage. Cette phase (création de forage et essais de pompage) est nécessaire afin de pouvoir établir d'éventuels impacts sur ce même aquifère pour une future mise en exploitation. Cet aquifère n'est à ce jour pas exploité en dehors du forage de reconnaissance de CARLY (62). Les données sont peu disponibles. Aucun impact ne résultera de ce projet à la surface du sol.

Dans le cadre du dossier relatif à la construction de l'usine PURE SALMON FRANCE et sa mise en exploitation, une évaluation environnementale est demandée et est en cours.

C'est pourquoi nous pensons pouvoir être dispensé d'une évaluation environnementale pour ce projet.

8. Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié ;	<input checked="" type="checkbox"/>
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	<input checked="" type="checkbox"/>
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	<input checked="" type="checkbox"/>
4	Un plan du projet <u>ou</u> , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6°a), b) et c), 7°a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;	<input checked="" type="checkbox"/>
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6°a), b) et c), 7° a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;	<input checked="" type="checkbox"/>
6	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	<input checked="" type="checkbox"/>

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet

9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus



Fait à

le,

Signature

Télédéclaré le 22/01/2021